



Mon ex mari a t il le droit de garder notre fils et ne pas me le

Par **majadu37**, le **25/07/2008** à **16:10**

N'étant pas divorcés, mon ex mari et moi, aucun document dit legal ne stipule qui à la garde de cet enfant que nous avons eu. Le GROS probleme c'est que mon fils est actuellement en vacances chez son pere et celui ci m'a menacé de vouloir le garder, et d'engager les procedures necessaires à cet effet. Je ne sais pas quoi faire, je suis perdue... C'est urgent, merci de me repondre. Laetitia.

Par **metric38**, le **25/07/2008** à **16:20**

Bonjour,

vous ne pouvez pas empêcher votre ex-mari de faire des procédures pour obtenir la garde de l'enfant, mais ce n'est pas lui qui décidera de le garder ou non, ce sont les juges. Je pense que vous devriez éclaircir la situation en divorçant, puis prendre un avocat pour obtenir la garde de votre enfant.

Cordialement,

AS

Par **majadu37**, le **25/07/2008** à **16:26**

Bonjour et merci pour votre reponse,
mais je voulais savoir s'il a le droit de le garder sans mon consentement,meme si nous
n'avons pas divorcé?

Par **metric38**, le **25/07/2008** à **16:31**

Ah non, s'il fait ça c'est juridiquement un enlèvement ! Tant qu'aucune décision du juge n'est
prononcée, vous devez vous arranger entre vous, sans que l'un ou l'autre "monopolise" votre
enfant.

Par **majadu37**, le **25/07/2008** à **18:33**

Meme si je n'ai aucun document officiel qui defini qui à la garde de notre enfant?Il n'a pas le
droit de faire ce qu'il veut?

Par **metric38**, le **25/07/2008** à **21:53**

Pourquoi aurait-il plus de droits que vous ? Non, je vous rassure vous n'avez aucun soucis à
vous faire, de toutes façons si vous constatez qu'il garde votre fils trop longtemps et qu'il
refuse qu'il vous rende visite, saisissez d'urgence le juge aux affaires familiales et contactez
un avocat.

Cordialement,

AS

Par **majadu37**, le **26/07/2008** à **12:03**

De tout coeur,merci pour vos reponses,qui m'ont rassurées et font que je suis plus sure de
moi.Disons que j'ai les arguments pour me defendre.MERCI encore.Cordialement,Laetitia.

Par **majadu37**, le **26/07/2008** à **13:37**

Afin que vous puissiez me conseiller au mieux ,j'ai peut etre omis de preciser que c'est moi
qui eleve cet enfant tout au long de l'année.Et que c'est depuis qu'il a pris celui ci en vacance
,qu'il a décidé de vouloir le garder definitivement.Avoir la garde exclusive quoi,sans meme
passer devant les tribunaux.

Par **metric38**, le **26/07/2008** à **15:59**

Alors soyez d'autant plus rassurée ! Je pense que les tribunaux vous attribueront la garde exclusive de votre enfant ! Mais un conseil, régularisez votre situation et divorcez, vous serez plus tranquille.

Cordialement,

AS

Par **majadu37**, le **26/07/2008** à **21:14**

Merci mille fois pour vos conseils!!!

Cordialement,Laetitia.

Par **jospat**, le **26/07/2008** à **23:39**

Bonsoir,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les réponses de mes collègues d'Experatoo.

Et je veux juste rajouter que n'étant pas divorcée de votre ex-mari, la garde est partagée d'office car le problème ne s'est pas posé devant le Juge, et votre ex-mari le sait, puisqu'il fait un chantage.

Cependant, vous avez entièrement le droit de saisir le Juge aux affaires familiales pour éclaircir votre situation, notamment d'un divorce, et réclamer la garde exclusive de votre enfant, mais il faudrait avoir des arguments face au Juge.

Cordialement.